Voyages

Les demandes de visas en hausse de 7,2%

Au total, 401.092 demandes de visa Schengen ont été introduites au Maroc en 2013, soit une hausse de 7,2% par rapport à l'année précédente. Des chiffres qui ne feront que croître dans les prochaines années, l'UE examinant un possible assouplissement de la délivrance des visas Schengen de courte durée pour les citoyens marocains.

La plupart des visas sont demandés auprès des consulats de France.

Le nombre de demandes de visas Schengen introduites par les citoyens marocains n'a cessé de croître ces dernières années. Il est passé de 269.875 en 2009 et à 359.657 en 2011. Sur cinq ans (2009-2013), le Maroc vient en septième position parmi les pays d'où émanent le plus de demandes de visas Schengen.

En 2013, le Maroc est le neuvième pays d'origine de la plupart des demandes de visa Schengen, avant l'Arabie saoudite (276.984 demandes) et après l'Algérie (445.517), l'Inde (522.106), la Biélorussie (777.813) et la Turquie (779.464).

Cependant, les demandes de visas sont toujours aussi importantes, puisque 401.092 demandes de visa Schengen au total ont été introduites au Maroc, ce qui représente une hausse de 7,2% par rapport à l'année précédente, rapporte la Direction migration et affaires intérieures de la Commission européenne (DG HOME). Actuellement, un accord est en cours de finalisation pour une facilitation des visas entre le Maroc et l'Union européenne (UE). Il portera uniquement sur les visas de courte durée. «Le futur accord concerne uniquement les visas Schengen pour les séjours d'une durée de 90 jours maximum», a déclaré à la MAP la Commission européenne. Un type d'accord qui n'est pas nouveau puisque, l'UE avait déjà facilité l'obtention des visas à 11 pays, à savoir la Russie en 2007, la Bosnie Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Abanie et la Serbie en 2008, la Géorgie en 2011, la Moldavie et l'Ukraine en 2013 et l'Arménie et l'Azerbaïdjan l'année dernière.

L'année 2015 pourrait donc représenter un tournant pour les Marocains désireux de circuler plus librement hors des frontières. En effet, comme le reconnait la partie marocaine de cet accord, les problèmes pratiques rencontrés par nos citoyens lors d'une demande de visa sont multiples. À commencer par les coûts (frais de dossier, frais de traduction, légalisation, billet d'avion...) non remboursables ou encore les possibilités de recours en cas de refus de visas.

En effet, bien que l'UE ait insisté sur le fait que tout refus de délivrance d'un visa Schengen devait être motivé, dans les faits, c'est une autre histoire. «Les explications du refus sont parfois très floues et plutôt évasives», indique un concitoyen. ■

Priscilla Maingre

Repères

Destinations les plus prisées

- France : 194.446 visas délivrés.
- Espagne : 145.866.
- Italie : 13.985.
- Allemagne : 13.422.

Visas en chiffres

La plupart des demandes de visa ont été effectuées auprès des consulats de France (194.446), d'Espagne (145.866), d'Italie (13.985) et d'Allemagne (13.422). Signalons que le nombre de refus de visas n'est pour la période, que de 12,5% et que 44,1% des visas délivrés étaient à entrées multiples. Les pays dont les ressortissants étaient les plus concernés par les refus de visas en 2013 sont l'Algérie (27,6%), l'Iran (24,4%), la Tunisie (12,8%), l'Égypte (12,5%) et l'Inde (6,2%). À noter que les trois premiers pays d'où proviennent le plus de demandes de visa Schengen restent la Russie (6.995.141), l'Ukraine (1.556.677) et la Chine (1.497.178).